

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 10/04/2026

*Date d’Affichage : 10/04/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s’est réuni le jeudi 16 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Étaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude,
Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie,

Étaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mme VILLE-VALLÉE Florence,
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Mr PLAIGNAUD Michel,
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,
Mr REVEILLERE Dominique pouvoir à Mme Isabelle CORNELOUP,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mr BRUN Thierry,
Mr DIARRA Fodié,

Madame Claudine BARRIÉ a été désignée Secrétaire de séance.

DEL N° 1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 16 avril 2026, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Claudine BARRIÉ,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

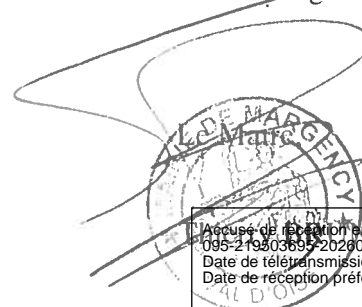
DÉSIGNE pour cette séance du 16 avril 2026, Madame Claudine BARRIÉ

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 17/04/2026

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.



Accusé de réception en préfecture
095-21930369-20260417-DEL116042026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026